Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1793

Artikel: Avions de combat : ne pas décider paie : l'initiative "contre de nouveaux

avions de combat", référendum contre une dépense improbable

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012564

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avions de combat: ne pas décider paie

L'initiative «contre de nouveaux avions de combat», référendum contre une dépense improbable

André Gavillet (14 septembre 2008)

A quoi servent les avions de combat achetés par l'armée suisse? Pour le moins à repérer les générations; vous êtes volée «Mirage» ou volée «FA-18». Les Tiger sont moins topiques, quoique nombreux, 54. L'armée suisse a même pu en louer 12 à l'Autriche sans que personne ne s'en aperçoive. Ils arrivent pourtant à bout de course. Le parlement a accordé un crédit de 2 millions pour les travaux d'évaluation de la nouvelle génération, qui estampillera la volée 2010.

Un moratoire

Une initiative a été lancée par le GSsA, les Verts, quelques socialistes, pour que le peuple décide d'ajourner cette dépense estimée à 2,5 milliards. Elle propose sobrement: «Pas d'acquisition de nouveaux avions de combat avant le 31 décembre 2019».

L'intitulé est d'une extrême prudence. L'acquisition seule est interdite, mais pas les travaux préparatoires qui prennent plusieurs années. Si l'on sait de plus que les Tiger ne seront retirés qu'en 2013-2015 et qu'ils pourraient, pour une partie d'entre eux, être prolongés de quelques années encore; si l'on prend en compte que les 34 FA-18, dans la force de l'âge, vont faire l'objet, pour 400 millions, d'un grand service les rendant performants pour 15 années

encore, le succès de l'initiative ne videra pas le ciel de toute protection et surveillance militaires.

Les avions de combat que l'armée veut acheter vieilliront comme ceux qui sont en service. L'obsolescence les frappera inévitablement. Gagner 10 ans, c'est sauter une génération, et encaisser l'économie des intérêts de 2,5 milliards.

Trois dimensions

La réponse des militaires est géométrique. Une armée, disent-ils, se déploie et intervient dans un espace à trois dimensions. Les hommes au sol, l'artillerie et les tanks ont besoin d'être protégés, appuyés par l'aviation. L'achat d'engins motorisés n'a pas de sens si une couverture aérienne n'est pas assurée. Selon cette logique, acheter des canons, c'est acheter un avion.

L'initiative, malgré sa prudence, remet en cause la conception de la défense nationale en rendant sensible cet enchaînement où la dépense appelle la dépense. L'achat de l'avion à 40 millions l'unité est le point d'accrochage naturel du débat, qui doit avoir lieu.

Un calendrier

L'initiative sera déposée en

2009. Le décret pour l'acquisition d'avions de combat est prévu pour 2010. Dans quel ordre voteront et le parlement et le peuple?

La logique veut que l'initiative soit assimilée à un référendum. Elle serait une initiative abrogatoire, le peuple jugeant, approuvant ou désapprouvant la décision du parlement. Or dans la conjoncture actuelle – soit le refus de l'UDC de soutenir un projet présenté par le conseiller fédéral Schmid –, il n'y a pas de majorité parlementaire pour soutenir l'achat des avions de combat.

On pourrait en conséquence avoir une situation rocambolesque: le peuple votant sur l'abrogation d'une décision que le parlement aurait été incapable de prendre!

Il serait dès lors sage que les partis gouvernementaux se donnent un temps de réflexion. L'agressivité des présidents radical et PDC à l'égard des socialistes n'en montre toutefois pas l'ouverture.

On se consolera sans peine sachant que tout retard sur une dépense affectée à une acquisition destinée à ne pas servir mais à devenir obsolète est une rente bonne à encaisser.